

Communiqué de presse du 27 février 2013

Décisions de l'Interprofession du Lait du 25 février 2013

Le prix indicatif A augmente dans un premier temps de 3 ct. au 1^{er} juin 2013

Le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a fixé le prix indicatif du lait de segment A à 66,0 ct./kg à partir du 1^{er} avril et à 69,0 ct./kg dès le 1^{er} juin 2013 (prix franco rampe, TVA exclue). Le comité a en outre confirmé que la décision de segmentation adoptée serait appliquée systématiquement ; il a délégué à la filière et aux protagonistes concernés (fournisseurs) la responsabilité du solde de financement dans le cadre de la loi chocolatière ainsi que d'éventuelles mesures de valorisation des quantités excédentaires (matière grasse du lait). L'IP Lait supprime dès lors les fonds, si bien que la contribution de financement, actuellement de 1,0 ct./kg de lait, sera supprimée au 1^{er} mai 2013.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

La décision prévoit que la **fixation du prix indicatif du lait A** sera basée sur l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture ; celui-ci est calculé selon une nouvelle formule adaptée à la segmentation en vigueur (référence : φ 2005 départ ferme, TVA incluse) et il est ajusté en fonction des frais de transport (3,5 ct./kg), TVA en sus. On obtient ainsi une valeur de référence pour le prix indicatif (franco rampe, sans TVA). Aux yeux des producteurs, les bases de ce nouveau mode de fixation tiennent très bien compte de la réalité.

Au moment d'évaluer concrètement la situation en prévision des mois à venir, l'ensemble du comité de l'IP Lait table sur une augmentation du prix du lait ; les seules différences notables concernent l'agenda de cette hausse. Sur ces nouvelles bases et après de longues et laborieuses négociations, le comité a fixé le prix indicatif A pour le deuxième trimestre 2013 : 66,0 ct./kg à partir du 1^{er} avril et 69,0 ct./kg dès le 1^{er} juin 2013. La mise en œuvre pratique de cette décision est laissée au soin des acteurs du marché concernés. Il s'agit aussi, outre l'augmentation prévue de juin, de compenser les écarts existant encore à l'heure actuelle entre le prix indicatif A et le prix effectivement payé pour le lait de segment A.

Le comité s'est par ailleurs informé de l'état d'avancement de l'application de la **segmentation** et a confirmé qu'il ne sera pas transigé au niveau de la mise en œuvre, et que celle-ci sera réalisée de manière transparente. Ce sujet restera donc en première place sur la liste des priorités gérance de l'IP Lait. Tous les acteurs impliqués en seront immédiatement informés par écrit et avertis si d'éventuelles lacunes sont constatées.

Après une discussion approfondie, le comité a décidé de ne pas reconduire les **fonds** existants (Fonds d'allègement du marché, Fonds d'intervention pour la compensation des prix dans le cadre de la loi chocolatière). À l'avenir, d'éventuelles

mesures d'allègement du marché (matière grasse lactique) devront être compensées directement entre les acteurs du marché selon un mode vertical (adoption de la segmentation). Notons en outre que les livraisons de lait sont en régression structurelle.

L'IP Lait n'entretiendra plus de fonds pour atténuer les différences de prix de la matière première dans le cadre de la loi chocolatière et en complément des contributions fédérales, ce que déplorent expressément les producteurs. Sur ce point, ils ont à l'unanimité défendu le principe d'une solution horizontale, dans l'intérêt de la place industrielle suisse également. Cela n'a toutefois pas suffi pour atteindre le double quorum indispensable au niveau du vote. Ils seront donc contraints à court terme d'appliquer immédiatement des solutions verticales pour empêcher le trafic de perfectionnement et pour préserver au moins les parts de marché existantes dans le domaine des exportations.

Renseignements : Représentants de la FPSL au comité de l'IP Lait

- Hanspeter Kern; 079 / 418 52 16
- Stefan Hagenbuch; 031 / 359 54 81 ou 079 / 292 97 52

